

LISTE DES DOCUMENTS
POUR TRAVAIL AUTONOME:

*Vous souhaitez vous rendre en Italie pour effectuer un **travail autonome** et votre séjour dépassera 90 jours.*

- Formulaire long séjour pour la demande de visa d'entrée originale, rempli et signé**
Télécharger le formulaire, bien qu'il vous sera remis à l'arrivée auprès du centre VFS Global
- Photographie biométrique**
Photo d'identité couleur (largeur 30 mm, hauteur 40 mm) récente (maximum 6 mois) sur fond blanc et à visage découvert, conforme aux normes O.A.C.I. (ICAO)
- Original du passeport**
Avec une validité supérieure d'au moins 15 mois à la date de voyage et en contenant au moins deux feuillets vierges (l'un face à l'autre) afin d'y apposer le visa
- Photocopie du passeport**
Photocopie de la page des données biométriques et toutes les pages contenant des visas ainsi que des cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen, en ajoutant la photocopie du passeport précédent si l'actuel passeport date de moins d'un an.
- Titre de transport (billet) d'aller simple ou réservation dudit billet**
- Disponibilité d'un logement**
Titre de propriété ou contrat de location, décrivant la taille du logement et le nombre de pièces
- Documentation prouvant la disponibilité du revenu prévu**
D'un montant supérieur au niveau minimum prévu par la Loi pour l'exonération de la participation à la dépense sanitaire (8.500 Euro)
- Certification paramètres des ressources financières de référence délivrée par la Chambre de Commerce ou par l'Ordre professionnel de compétence**
- Contrat et certification de l'inscription dans le registre des entreprises**
- Déclaration de responsabilité**
Délivrée par l'Inspectorat du Travail compétent
- Copie du dernier bilan déposé auprès du Registre des Entreprises**
- Autorisation (Nulla Osta) de la Préfecture de police (Questura) de compétence**